

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE JEUDI 5 JUIN 2025 À 8 H 30 AU 300, RUE PARENT

Monsieur Marc Bourcier, maire ouvre la séance du comité exécutif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marc Bourcier, maire
Nathalie Lasalle, conseillère
Martin Pigeon, conseiller

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Messieurs Daniel Lemieux, directeur général adjoint - Infrastructures, planification et développement, Danny W. Paterson, directeur général adjoint - Sécurité publique et services institutionnels ainsi que Madame Marie-Josée Larocque, greffière

CE - 14755_25-06-05

POINT 1.1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Marc Bourcier, maire, ouvre la séance du comité exécutif.

CE - 14756_25-06-05

POINT 1.2.1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Martin Pigeon
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

CE - 14757_25-06-05

POINT 1.3.1

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 29 MAI 2025

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 29 mai 2025 a été transmise aux membres du comité exécutif le 30 mai

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

2025;

Il est proposé par : Nathalie Lasalle
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 29 mai 2025 soit approuvé.

CE - 14758_25-06-05

POINT 5.1

COMMANDITE DE COPRÉSIDENCE - CLASSIQUE DES MAIRES 2025

ATTENDU la tenue de la 29e édition de "La Classique des maires" le 15 septembre prochain;

ATTENDU QUE l'évènement est tenu par la Fondation de l'Hôpital Régional de Saint-Jérôme et la Fondation Drapeau et Deschambault;

ATTENDU la coprésidence cette année des villes de la MRC Rivière-du-Nord et la ville de Mirabel;

Il est proposé par : Martin Pigeon
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

Le maire de Saint-Jérôme accepte la coprésidence de "La Classique des maires" 29e édition le 15 septembre 2025.

La Ville de Saint-Jérôme achète une commandite de coprésidence au montant de 2 000\$.

La Ville autorise la trésorière à défrayer les coûts de 2 000\$ à la Fondation de l'Hôpital Régional de Saint-Jérôme.

CE - 14759_25-06-05

POINT 6.1

ADJUDICATION DE CONTRAT - ACHAT DE VÉHICULES - CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG)

ATTENDU QUE l'article 573.3.2 de la *Loi sur les cités et les villes* permet à toute municipalité de se procurer tout bien, meuble ou tout service du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) ou par l'entremise de celui-ci;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme désire acquérir pour usage du Service de police deux VUS de marque Chevrolet et de modèle Equinox dans le cadre des contrats d'achats regroupés octroyés par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) et que ces deux véhicules remplaceront deux véhicules du Service de police;

ATTENDU l'estimation des coûts d'achat préparée par Philippe Roques du Service de police, évaluée à 81 687,44 \$ incluant les taxes;

ATTENDU le prix déjà négocié unitaire de 40 843,72 \$, pour un total de 81 687,44 \$ incluant les taxes, pour deux véhicules;

Il est proposé par : Martin Pigeon
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville autorise une dépense de 81 687,44 \$ incluant les taxes pour l'acquisition de deux VUS de marque Chevrolet et de modèle Equinox.

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

CE - 14760_25-06-05

POINT 6.2

ADJUDICATION DE CONTRAT - LOCATION DE CHARGEURS AVEC OPÉRATEUR POUR L'HIVER 2025-2026 (2025-VSJ-098)

ATTENDU QUE le 9 avril 2025, le Service des approvisionnements de la Ville de Saint-Jérôme a procédé à une demande de soumission pour la location de chargeurs avec opérateur pour l'hiver 2025-2026 conformément aux procédures d'appel d'offres public;

ATTENDU QUE l'estimation du coût, évalué par Erik Deslandes du Service des travaux publics, avant la période d'appel d'offres, est de 162 977,00 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE la conseillère de la Ville de Saint-Jérôme a procédé à l'ouverture des soumissions reçues au Service de l'approvisionnement et de la gestion contractuelle avant 10h, le 29 avril 2025;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont les suivantes :

Soumissionnaires	Chargeur # 1 (Taxes incluses)	Chargeur # 2 (Taxes incluses)	Chargeur # 3 (Taxes incluses)	Chargeur # 4 (Taxes incluses)
Excavation Jérômien	45 990,00 \$			
9523-1858 Québec inc	79 045,31 \$			
A. Desormeaux Excavation	43 115,63 \$	43 115,63 \$	43 115,63 \$	43 115,63 \$
Ecovrac Inc	71 284,50 \$	71 284,50 \$	71 284,50 \$	71 284,50 \$
Les entreprises J. Barne inc	44 265,38 \$	44 265,38 \$		
Pavages Chartrand	79 620,19 \$			
Excellence Déneigement inc	37 366,68 \$ Montant corrigé : 37 366,88 \$	37 366,68 \$ Montant corrigé : 37 366,88 \$	38 804,06 \$	38 804,06 \$

ATTENDU QUE suivant l'analyse des soumissions par le Service des approvisionnements, l'entreprise Excellence Déneigement inc. est le plus bas soumissionnaire conforme pour les 4 chargeurs;

Il est proposé par :

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville octroie le contrat de location de chargeurs avec opérateur pour l'hiver 2025-2026 à l'entreprise Excellence Déneigement inc. de la façon suivante:

- Chargeur # 1 à un montant de 37 336,68 \$ taxes incluses;
- Chargeur # 2 à un montant de 37 366,68 \$ taxes incluses;
- Chargeur # 3 à un montant de 38 804,06 \$ taxes incluses;
- Chargeur # 4 à un montant de 38 804,06 \$ taxes incluses.

La durée du contrat s'échelonne du 1er novembre 2025 jusqu'au 31 mars 2026.

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

CE - 14761_25-06-05

POINT 6.3

ADJUDICATION DE CONTRAT - ACHAT DE VÊTEMENTS POUR LE SERVICE DE POLICE (2025-VSJ-042)

ATTENDU QUE le 27 mars 2025, le Service des approvisionnements de la Ville de Saint-Jérôme a procédé à une demande de soumission pour l'achat de vêtements pour le Service de police conformément aux procédures d'appel d'offres public;

ATTENDU QUE l'estimation du coût, évalué par Philippe Roques du Service la police, avant la période d'appel d'offres, s'élevant à 235 687 \$ incluant les taxes pour 2 années fermes ainsi qu'une année optionnelle;

ATTENDU QUE le conseiller de la Ville de Saint-Jérôme a procédé à l'ouverture des soumissions reçues au Service de l'approvisionnement et de la gestion contractuelle avant 10h, le 23 avril 2025;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont les suivantes :

SOUMISSIONNAIRES	MONTANT ANNUEL (taxes incluses)	MONTANT TOTAL (taxes incluses) (2 ans fermes + une année optionnelle)	MONTANT ANNUEL CORRIGÉ (taxes incluses)	MONTANT TOTAL CORRIGÉ (taxes incluses) (2 ans fermes + une année optionnelle)
Martin & Lévesque inc.	114 091,13 \$	342 723,39 \$		
Le Groupe J.S.V. inc.	88 904,41 \$	266 713,23 \$	91 060,20 \$	273 180,60 \$
Uniforme L & M inc.	74 976,35 \$	224 929,05 \$		

ATTENDU QUE suivant l'analyse des soumissions par le Service des approvisionnements, les plus bas soumissionnaires conformes pour les items soumissionnés;

Il est proposé par : Nathalie Lasalle

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville octroie le contrat d'achat de vêtement pour le Service de police pour un grand total de 152 696,28 \$ taxes incluses pour 2 années fermes de la façon suivante :

- L'entreprise "Martin & Lévesque inc." pour les items : #1.1, #1.2, #2.1, #2.2, #3.1, #3.2, #4.1, #4.2, #5, #6, #10, #11 pour un montant total de 108 957,85 \$ taxes incluses pour 2 années fermes;
- L'entreprise "Uniform L&M" pour les items : #7, #8, #9, #12 pour un montant total de 20 772,62 \$ taxes incluses pour 2 années fermes;
- L'entreprise "Groupe JSV inc." pour l'item #13 pour un montant total de 25 965,80 \$ taxes incluses pour 2 années fermes.

La durée du contrat s'échelonnera de l'adjudication jusqu'au 28 février 2027.

La Ville pourra 30 jours avant l'expiration du contrat se prévaloir de l'option de le reconduire pour une année supplémentaire, soit du 1er mars 2027 au 28 février 2028 et selon l'indexation prévue aux documents d'appel d'offres.

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

CE - 14762_25-06-05

POINT 7.1

PROJET LE MÉRIDIEM - RUE CALIXA-LAVALLÉE - ACTE DE SERVITUDE HYDRO-QUÉBEC ET BELL CANADA (PR 2020-35)

ATTENDU QU'une cession de servitudes en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada est requise pour l'alimentation électrique et de télécommunications du nouveau projet de développement Le Méridiem (PR 2020-35);

ATTENDU QUE la cession de servitudes est requises sur les parties de lot suivantes:

Parcelle #1: Partie du lot 5 442 917 du cadastre du Québec représentant une superficie de 126,7m²;

Parcelle #2: Partie du lot 5 442 917 du cadastre du Québec représentant une superficie de 184,7m²;

ATTENDU QUE Me Mario Beauchamp, notaire, a préparé le projet d'acte de cession de servitude;

ATTENDU QUE la description technique en date du 12 septembre 2024 portant la minute 6458, préparé par M. Mathieu Vanasse, arpenteur géomètre de la firme Murray & Vanasse;

ATTENDU QUE la servitude est conforme aux attentes du Service de l'ingénierie de la Ville de Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE tous les frais de la présente sont à la charge du demandeur;

Il est proposé par : Martin Pigeon

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville autorise la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada sur deux parcelles du lot 5 442 917 du cadastre du Québec appartenant à la Ville ainsi que tout autre document qui en découlera.

CE - 14763_25-06-05

POINT 7.2

DEMANDE DE MODIFICATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME POUR L'ÉLABORATION DES PLANS DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE (PEPPSEP)

ATTENDU QU'une demande de subvention a été faite au ministère des affaires municipales et de l'habitation pour une subvention dans le cadre du programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) ;

ATTENDU QUE M. François Tremblay, chef de division de la production et de l'épuration des eaux avait été autorisé à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière ;

ATTENDU QUE M. François Tremblay a quitté la Ville de Saint-Jérôme ;

ATTENDU QUE M. Louis-Philippe Buist est le chef de division de la production et de l'épuration des eaux ;

Il est proposé par : Martin Pigeon

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville autorise monsieur Louis-Philippe Buist, chef de division de la production et de l'épuration des eaux à signer et à déposer tous les documents relatifs au programme d'aide financière pour l'élaboration d'un

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP.

CE - 14764_25-06-05

POINT 7.3

CONVENTION DE PRÊT DE LOCAUX ENTRE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME ET HISTOIRE ET ARCHIVES LAURENTIDES

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire d'un bâtiment situé au 101, place du Curé-Labelle, lequel est connu sous l'appellation « Maison de la culture Claude-Henri-Grignon », d'un bâtiment situé au 160, place de la Gare, lequel est connu sous l'appellation « Vieille-Gare », et d'un bâtiment situé au 70, 106^e Avenue, lequel est connu sous l'appellation « Centre d'archives de la Ville »;

ATTENDU QUE l'organisme est un organisme sans but lucratif incorporé le 11 mai 1981 et un service d'archives privées agréé depuis 2014;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît l'organisme à titre de partenaire régional en vertu du « Guide de reconnaissance et des services offerts aux organismes partenaires »;

ATTENDU QUE la mission de l'organisme est de conserver, protéger et mettre en valeur le patrimoine archivistique provenant principalement du territoire de la MRC de La Rivière-du-Nord;

ATTENDU QUE pour les fins de ses activités, l'organisme utilise des locaux à la Maison de la culture Claude-Henri-Grignon depuis 1994 et des locaux au Centre d'archives de la Ville depuis 2007;

ATTENDU QU'afin de réaliser sa mission, l'organisme requiert des locaux permanents et exclusifs;

ATTENDU QUE le prêt de locaux permanents n'est pas prévu au « Guide de reconnaissance et des services offerts aux organismes partenaires », pour les organismes régionaux qui regroupent des adultes, d'où la nécessité de la présente convention;

ATTENDU la recommandation favorable de la Commission de la culture, du communautaire, des loisirs et des sports du 24 avril 2025.

Il est proposé par : Nathalie Lasalle

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville de Saint-Jérôme autorise la greffière à signer la convention de prêt de locaux avec Histoire et Archives Laurentides.

CE - 14765_25-06-05

POINT 9.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Martin Pigeon

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La séance du comité exécutif soit levée.

Le président,

Marc Bourcier, maire

La greffière,



MARIE-JOSÉE LAROCQUE, notaire